

LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ... MAIS AU FAIT QU'EST-CE QUE LA CITOYENNETÉ ?

Médi@venir : Dans le cadre d'une réflexion avec des formateurs et des éducateurs sur la citoyenneté active des jeunes en difficulté et issus notamment de quartiers urbains défavorisés, vous avez développé le concept de citoyenneté. Pensez-vous que la citoyenneté européenne puisse être une étape vers la citoyenneté française pour un jeune issu de l'immigration et se sentant rejeté par la société française ?



J.F.R. : La citoyenneté européenne étant une "super-citoyenneté", elle ne remplace pas la citoyenneté nationale de l'individu, elle l'intègre et donne de l'ampleur à celle-ci. La citoyenneté européenne n'est pas la panacée universelle pour une personne qui ne se sent déjà pas intégrée dans quelque société que ce soit. L'Union européenne possède la particularité unique au monde d'intégrer des pays de cultures et de langues différentes dans un système globalisant, et cela, sans causer la perte des diversités culturelles.

Cependant, les pays de l'Union européenne (qui ne cesse de grandir : pour preuve, elle est à son 5^{ème} élargissement), si différents les uns des autres au demeurant, possèdent également la particularité d'une histoire, voire de racines identitaires communes. Il s'agit donc bien d'une

culture commune qui fonctionne comme un creuset dans lequel se trouvent les ingrédients minimums et nécessaires au processus de la construction européenne, qui, sans ces points communs de base, ne pourrait se faire. Nous pouvons dire que les divers pays d'Europe s'unissent de manière naturelle car ils se connaissent et se "reconnaissent". La société française a quelque chose de commun avec la société espagnole, allemande, italienne, suédoise, irlandaise, bulgare, slovaque, roumaine ... bref, autant de pays qui s'unissent parce qu'ils ont quelque chose en commun. Cette communauté

d'intérêt et de cultures peut tout simplement être appelée : sociétés d'Europe occidentale (qui a de plus en plus tendance à déborder sur l'Est). Ainsi donc, une personne, issue ou non de l'immigration, qui se sent rejetée par la société française pourrait se sentir également rejetée dans d'autres pays européens, car le système dont il se sent a priori rejeté est à peu près semblable dans toute cette communauté de pays. Le problème de la citoyenneté découle d'abord et avant tout du problème de l'intégration sociale de la personne et ceci, quel que soit son milieu d'origine, issu ou non de l'immigration. La citoyenneté consiste

en fait en un outil d'exercice du pouvoir de la personne sur son environnement. Le plein exercice de la citoyenneté couronne un processus qui doit démarrer par l'intégration, puis le développement harmonieux de l'individu, au sein de la société dans laquelle il se trouve immergé. Cette citoyenneté, corollaire du degré d'intégration sociale de la personne, s'exerce de manière concentrique dès le microcosme local jusqu'au macrocosme international. Il s'agit bien de l'exercice du pouvoir de la personne humaine d'interagir dans et sur son milieu et la possibilité de l'élargir tant géographiquement, économiquement, socialement que qualitativement. On touche là au développement personnel et à l'éducation. En ce sens, la société dans laquelle la personne vit doit lui fournir les moyens d'éveiller ce pouvoir (composé de droits mais aussi de devoirs).

Médi@venir : Certaines souches de la population " les plus en difficulté " ne comprennent pas l'expression " être citoyen français ". À quoi ça sert d'être citoyen français ? Alors comment comprendre la citoyenneté européenne ?

J.F.R. : La citoyenneté, qu'elle soit française ou européenne, consiste en l'exercice d'un pouvoir de la personne ainsi que son implication dans la vie de la société. Le fait que cette citoyenneté additionne l'euro-péenne à la française consiste à élargir ce pouvoir. La personne doit d'abord être intégrée à la société dans laquelle elle vit. Être citoyen, c'est participer à la vie collective, se sentir solidaire de tous et de tout, avoir conscience de ses droits mais également de ses devoirs...

Presque toutes les démocraties modernes fournissent en général, un des principaux attributs de la citoyenneté: le passeport vers la citoyenneté (au sens propre et au figuré) ; il s'agit de la nationalité du pays dans lequel on est né. La nationalité serait le contenant permettant de recevoir la citoyenneté qui serait alors le contenu. Plus ce contenu qu'on pourrait qualifier d'âme citoyenne aspire à se développer, plus le contenant devra lui correspondre. Un citoyen français peut donc croître vers une citoyenneté européenne, voire même planétaire: si nous considérons que la citoyenneté est la capacité de l'individu à interagir en conscience dans son milieu, on touche à nouveau au développement personnel et celui-ci n'a pas de limite, puisqu'il s'agit de l'expansion de l'être même. Être citoyen français c'est être un individu qui " fonctionne " dans la société française, qui elle-même fonctionne dans l'Europe, qui fonctionne à son tour dans le monde. L'individu peut déplacer ainsi le champ de sa citoyenneté sans limite, hormis celle de sa conscience et de sa volonté. En conclusion, là encore, le problème ne se pose pas en tant que citoyen français, mais en tant que

citoyen " tout court " !

Médi@venir : Où commence la citoyenneté ?

J.F.R. : Il y a plusieurs manières de répondre à cette question. D'un point de vue historique, c'est le monde grec antique qui lance pour la première fois l'idée de démocratie, partielle certes puisque les esclaves et les femmes n'ont pas droit de vote. Les habitants de la cité appelés " citoyens " vont à cette époque voter à l'agora. L'idée d'agir dans son environnement est donc déjà liée à la citoyenneté. On peut raisonnablement dire que la citoyenneté d'un point de vue historique commence à cette période.

D'un point de vue contemporain, la citoyenneté commence, ou du moins peut se développer sous un " climat " qui lui est favorable. À commencer par la reconnaissance de l'individu par la société dans laquelle il vit. Cette reconnaissance débute avec des documents qui attribuent officiellement un statut à la personne qui est nommée, donc reconnue en tant que membre d'un pays. Il s'agit de la nationalité. Cette nationalité attribue à l'individu qui la reçoit (à la naissance ou à la naturalisation) des droits et des devoirs. Ce sont les outils de la citoyenneté qui peut enfin s'exercer.

D'un point de vue individuel, une fois que la citoyenneté est officiellement attribuée par la nationalité, les droits et les devoirs de l'individu, celle-ci ne peut s'exercer et prendre tout son sens que si l'individu la fait " fonctionner ". Il s'agit bien de son degré d'implication dans la société et de l'utilisation qu'il va en faire en utilisant ses droits et ses devoirs.

Médi@venir : Que faut-il faire pour être reconnu comme citoyen ?

J.F.R. : Nous venons de voir où et comment commence la citoyenneté. Nous avons vu également quels sont ses attributs et comment elle peut fonctionner. Cette question sous-tend maintenant l'aspect " qualité " de la citoyenneté. Si la plupart des pays attribuent la nationalité, donc la citoyenneté à la naissance, tout dépend de ce que l'individu en fait ou peut en faire par la suite. La nation qui attribue la citoyenneté, et donc des droits et des devoirs, peut le faire de manière plus ou moins large et/ou équilibrée. Suivant le pays dont l'individu est citoyen, celui-ci aura plus ou moins de droits et de devoirs. Certains pays laissent peu de chance d'interagir à l'individu dans sa société et donc à s'épanouir. Dans les pays démocratiques, la notion de citoyenneté implique l'idée d'épanouissement réciproque de la personne et de la société dans laquelle il vit. On sous-entend qu'être citoyen, c'est être bon citoyen, c'est-à-dire faire usage de ses droits et de ses devoirs de manière équilibrée

et juste, d'optimiser son propre fonctionnement ainsi que celui de la collectivité. On n'abusera pas de ses droits tout en respectant ses devoirs, c'est cela être citoyen, ni plus, ni moins. Les règles sont respectées et on s'implique de manière constructive dans la société. C'est un mariage heureux entre l'individu et la collectivité. La collectivité contribue à l'épanouissement de l'individu en lui fournissant son environnement favorable et lui, en retour, contribue à l'intérêt général de la société.

Médi@venir : Quelle différence entre citoyen et citoyen européen ?

J.F.R. : Nous avons vu que la citoyenneté est d'abord et avant tout un état d'esprit et une façon de fonctionner dans la société. Être citoyen européen, c'est être d'abord et avant tout un citoyen local, puis régional, national, européen, ... et citoyen du monde. Il ne s'agit que d'un déplacement et d'un élargissement du champ de fonctionnement de l'individu. Être citoyen européen constitue un enrichissement de sa citoyenneté locale, régionale, nationale et citoyenneté planétaire.

Médi@venir : Qu'est-ce qu'être citoyen à l'aube du 3^{ème} millénaire ?

J.F.R. : Si l'on considère qu'être citoyen est relatif au taux d'implication de l'individu dans la société, cela signifie que l'on se sente également impliqué et que l'on agisse par rapport à l'intérêt général, non seulement de la collectivité dans laquelle on vit, mais également à l'échelle de toute la planète. L'intérêt général aujourd'hui concerne aussi bien les questions environnementales, que sociales, éducatives, culturelles... Bref, tout ce qui est susceptible d'améliorer le sort de son quartier comme de la planète et des individus qui y vivent.

Médi@venir : Citoyenneté et Europe : complémentarité ou contradiction ?

J.F.R. : Nous avons vu au cours des questions précédentes que la citoyenneté et l'Europe ne sont nullement contradictoires. Au contraire, l'Europe constitue au contraire une garantie supplémentaire de bonne citoyenneté du fait même qu'aujourd'hui, ce sont 25 Etats membres qui veillent sur nos systèmes démocratiques et sur la Charte des droits fondamentaux. De plus, l'Europe permet un élargissement du champ de cette citoyenneté.

Jean-François Raiola,
chargé de mission "Europe" à Idées Nouvelles Europe